

MCG

R-0

OFFICE DU NIGER

CANTONNEMENT FORESTIER DE NIONO

Zone de Niono

Zone de Niono

Projet Retail

Projet pisciculture

L40
pisciculture
projet Retail

586
RD.

PROPOSITIONS D'ACTIONS PISCICOLES

SUR

LA ZONE DU PROJET RETAIL

BIBLIOTHEQUE

N° L40

Date: 1/10/90

Octobre 90

F. CADART, L. TRAORE
AFVP - DNEF

INTRODUCTION :

Suite aux souhaits émis par quelques villages du secteur Sahel d'intégrer la pisciculture dans leurs activités, une prise de contact a eu lieu le 19/10/90 entre les équipes des projets Retail et Pisciculture.

Cette réunion devait permettre d'informer l'équipe piscicole et d'établir les prémices d'un cadre de travail et de collaboration entre les deux équipes.

1. Présentation de la situation :

Les agents du Projet Retail ont mené une enquête pour identifier les souhaits des villageois.

Ces villages peuvent être séparés en deux groupes :

- ceux ayant déjà été concernés par des actions piscicoles
- ceux n'ayant jamais été concernés par ces actions.

1.1. 1er groupe :

Km26 :

Une première expérience de mise en valeur d'emprunts (9) a été conduite en 1988 ; suite aux inondations (fin d'hivernage 88) les résultats expérimentaux n'avaient pu être exploités mais leur analyse globale faisait apparaître un rendement moyen de 1,7 T/ha (voir rapport d'expérience), soit 17 kg/are avec choix d'espèces, alimentation et fertilisation.

En 1989, une nouvelle expérience de mise en valeur par des techniques simplifiées devait être conduite. En fait, elle n'a pu démarrer; les paysans étant alors trop occupés par les travaux de mise en culture du riz, ils n'ont pu apprêter les emprunts en temps opportun. En avril 90, un de ces emprunts a été vidé (travaux de réfection de la piste du N1) et cette récolte a donné une production de 72 kg de poisson (30 % de clarias et 70% de tilapia) soit 720 kg/ha à partir d'une mise en charge naturelle (sans chicanes anti-retour du poisson) et sans intervention du pisciculteur.

Devant cet échec global de mise en valeur par les paysans, l'équipe Retail a repensé le mode d'attribution des emprunts: ceux-ci avaient été affectés arbitrairement aux paysans cultivant les parcelles attenantes; l'attribution devait être remise en jeu par l'AV à destination de paysans plus intéressés.

En fait, il s'avère que cette remise en jeu n'a rien changé car les mêmes exploitants jouiront de ces emprunts. Les actions seront donc reconduites avec ces mêmes personnes pour cette campagne.

N10

L'association villageoise fut la première à entamer des actions piscicoles sur le secteur Sahel. Elle s'est dotée d'un étang collectif de 10 ares depuis 1987 et a réalisé une première production en juillet 1988. Ce résultat technique reste actuellement comme l'un des meilleurs enregistrés à ce jour (40 kg/a/an). Les villageois souhaitent continuer ces activités, et toujours sous une forme collective.

L'équipe-Projet piscicole a déjà repris contact avec le chef de village pour que soient réalisés les travaux d'entretien (désherbage et curage de l'assiette) et averti le Projet Retail sur l'utilité de baisser la sortie d'eau pour que cet étang soit vidangeable gravitairement. Enfin des dispositifs de protection doivent être placés sur les tuyaux d'entrée et de sortie d'eau pour éviter toutes migrations de poissons (espèces élevées et sauvages).

N6 :

L'action du P. CAN (Projet Conjoint de Nutrition Appliquée) avait permis l'empoisonnement d'un emprunt de grande taille (1,25 ha) dont le suivi n'a pu être assuré. Cette mise en charge s'est faite de manière plus ou moins "anarchique" avec le concours de pêcheurs et des villageois et nous ne connaissons ni le nombre total de poissons mis ni la composition spécifique.

En février 90, une pêche partielle a permis la capture de 178 kg de poisson.

Les villageois désirent maintenant mettre en valeur l'emprunt inclus dans la zone maraîchère.

N3

Une situation conflictuelle s'est installée entre les villageois et les Eaux et Forêts suite à l'appropriation d'un emprunt par un privé. Cette situation devra être éclaircie afin de lever toutes les tensions existantes pour décider d'actions, si besoin est.

1.2. 2ème groupe :

N8

Ce village dispose d'un emprunt de banco villageois et souhaite le mettre en valeur. La gestion devrait être collective.

N7

Là encore, des emprunts pourraient être mis en valeur et gérés collectivement.

N4

Certains paysans pourraient entamer des actions, mais à titre individuel.

N6 bis :

Non intéressés.

N5 :

Non intéressés.

2. COMMENTAIRES :

De cette description sommaire, il ressort que les villageois sont principalement intéressés:- par une mise en valeur des emprunts déjà existants.

- par une gestion collective primant sur l'initiative individuelle.

2.1. Les infrastructures piscicoles :

Les grands emprunts :

Leur taille varie de 0,5 ha à environ 2 ha, ils ne sont pas vidangeables et ne connaissent même pas de diminution suffisante de la lame d'eau en saison sèche, enfin le fonds est très irrégulier.

En conséquence la seule technique de capture est la pêche (éperviers, lignes, nasses..) et on s'orientera donc vers une exploitation de type extensif.

Interventions envisageables :

- empoissonnement naturel par raccordement au réseau d'irrigation. On peut équiper cette prise d'une chicane interdisant le retour du poisson dans le réseau d'irrigation.
- empoissonnement artificiel avec des espèces intéressantes (bonne croissance) dont il faudra gérer la population.
- alimentation du poisson :
il est difficilement concevable de produire du poisson sans entretenir la capacité nutritive de l'eau (écosystème). Les productions très faibles, de l'ordre de 50 à 60 kg/ha/an (Reizer C, 1986), ne motiveront pas les populations et ces emprunts resteront non valorisés.

De fait, entretien et stimulation de l'écosystème par des fertilisants (organiques ou minéraux) restent nécessaires. L'élevage associé (canards) pourrait être une alternative intéressante à tester.

En conclusion, la conjugaison d'espèces intéressantes et du nourrissage pourrait permettre d'atteindre des rendements de 100 à 200 kg/ha/an (Reizer C, 1986).

- Les petits emprunts :

Leur surface varie de 10 à 15 ares et ils peuvent être vidangés au moyen d'une pompe, la totalité du poisson peut donc être récupérée. De fait on peut opter soit pour un modèle plus intensif avec choix d'espèces et nourrissage (fertilisation et distribution de son) ou pour un modèle extensif.

Le modèle extensif avec empoissonnement naturel a notre préférence car il est beaucoup moins contraignant pour l'exploitant (affranchissement des problèmes d'alevins, moins d'intrants) et peut fournir des quantités de poissons suffisantes: environ 70 kg de poissons par an (au vu des résultats obtenus au Km 26 en 1990 : 7 kg/are pour une surface d'environ 10 ares).

- Les étangs de pisciculture :

Le système ne semble pas intéresser réellement les paysans mais nous pouvons toutefois leur proposer pour information.

La taille habituellement rencontrée sur l'Office du Niger est de 2 à 3 ares. Il semble que cette surface soit un bon compromis car au-delà l'approvisionnement en intrants (alevins, fertilisants, son) se révèle problématique. Or on ne se trouve plus en situation de valorisation de surfaces aquatiques existantes mais de mise en valeur différente d'espaces agricoles. Celle-ci se doit donc d'être aussi pertinente pour l'exploitant (revenu ou autoconsommation) que celle généralement usitée, en l'occurrence le maraîchage.

Le niveau d'intensification doit progresser par rapport aux emprunts entraînant avec lui une augmentation des charges et donc des contraintes sur l'exploitant (trésorerie et temps de travail).

A ce jour le niveau de production moyen de ces étangs est de 22,6 kg/are pour des durées d'élevage variant 300 à 600 jours. Actuellement, nos objectifs sont de 30 kg/are pour une durée de 270 à 300 jours et des besoins en son de riz évalués à 450-500 kg/are pour un cycle d'élevage (Bertrand-Hardy J et Cadart, 1990).

2.2. Modalités de gestion :

Il ressort que la gestion collective est préférée à l'exploitation individuelle ce qui est compréhensible compte tenu des infrastructures piscicoles choisies : emprunts appartenant au terroir villageois.

Les expériences de gestion collective en pisciculture sur l'Office du Niger ont le plus souvent relevé de l'échec que du succès, mis à part pour le N10. Mais dans le cas de grandes surfaces à valoriser, cette modalité peut être intéressante.

En effet, elle offre, a priori, une force de travail importante et des facilités d'approvisionnement en intrants. Reste la bonne entente entre individus comme condition sine qua non.

A ce sujet, le cas du N10 doit être étudié et pris en référence pour une comparaison des profils d'organisation des nouveaux villages candidats.

En remarque, on peut préciser que le regroupement d'individus devrait se faire plus par affinité de personnes plutôt que sur d'autres critères (emplacement géographique de l'emprunt, voisinage de la parcelle par exemple).

Quant à la gestion individuelle, si elle est gage d'une motivation et d'une implication souvent plus importante, elle rend le paysan vulnérable aux contraintes d'approvisionnement.

3. Stratégie d'action :

Phase d'information :

L'équipe piscicole prendra dans un premier temps contact avec tous les villages intéressés.

Phase d'action :

Pour les étangs de pisciculture :

Pour les villages intéressés, une réunion informera les candidats sur les atouts et les contraintes de la pisciculture semi-intensive.

Si l'intérêt des villageois est maintenu, le choix d'un site de construction (si possible un seul pour plusieurs étangs) sera fait avec les paysans en tenant compte au mieux des exigences techniques et de l'utilisation désirée du terrain.

A partir de là, un appui sera opéré en matériel de terrassement et hydraulique (tuyaux, vannes...). Il est préférable de limiter le soutien logistique à la phase de construction et de former immédiatement les candidats pour l'approvisionnement en intrants. En effet l'expérience prouve que le soutien logistique en phase d'élevage ne permet pas une bonne sélection des candidats et que son retrait ultérieur est souvent difficile.

Pour les emprunts :

Les petits emprunts longitudinaux peuvent être facilement raccordés aux arroseurs (cas du Km26), l'appui du projet peut se limiter à réaliser le raccordement (empoissonnement naturel possible).

Pour les grands emprunts stériles, l'appui du projet visera l'empoissonnement qui dans ce cas n'est pas récurrent.

Enfin ces propositions ne sont pas figées mais doivent être critiquées et améliorées par des confrontations entre les trois acteurs de l'action: Projet piscicultures, Projet Retail et Paysans.

CONCLUSION :

Le point de vue de l'équipe piscicole étant exposé, il reste maintenant à définir les divers points de la convention entre Retail et Equipe piscicole.

Les désirs des communautés villageoises identifiés et la convention établie, il sera possible d'établir un document de projet définissant finalité, objectifs et stratégie de l'action.

BIBLIOGRAPHIE

Bertrand-Hardy J. et Cadart F., 1990: Projet de développement de la pisciculture. Bilan technique 1987-1990 (AFVP-Mali)

Cadart F. et Traoré L., 1989: Rapport d'expérimentation sur les emprunts du Retail (AFVP-DNEF)

Reizer C., 1986: Réflexion sur l'aquiculture en plaines d'inondation fluviale (Annales de Gembloux).